

Bon de commande Calendriers 2018

Format A5 – Quadri recto-verso – Papier 350g - Satin

Société :

Mme / M. : Fonction :

Adresse :

Téléphone : Fax :

Email :

	Base sans logo de la Bel Monnaie		Base avec logo de la Bel Monnaie	
	HT	TTC	HT	TTC
Sans personnalisation	REF. 11		REF. 12	
100	<input type="checkbox"/> 70	84	<input type="checkbox"/> 65	78
500	<input type="checkbox"/> 325	390	<input type="checkbox"/> 300	360
1000	<input type="checkbox"/> 600	720	<input type="checkbox"/> 550	660
2500	<input type="checkbox"/> 1250	1500	<input type="checkbox"/> 1125	1350
Personnalisé	REF. 21		REF. 22	
100	<input type="checkbox"/> 110	132	<input type="checkbox"/> 100	120
500	<input type="checkbox"/> 500	600	<input type="checkbox"/> 450	540
1000	<input type="checkbox"/> 900	1080	<input type="checkbox"/> 800	960
Total à régler				
..... H.T.				
..... T.T.C.				

Éventuels frais de transport facturés en sus.

Règlement en Euros ou en Bels à l'ordre de **Delmo**. Solde à réception de la facture. Toute facture impayée entraînera des poursuites auprès du Tribunal de commerce de Romans.

Même en cas d'échelonnement des règlements, l'impression ne sera lancée qu'à la réception totale du solde de la facture.

Date : Bon pour accord, (signature + cachet)

Pour tous renseignements :

Association DELMO, 4 rue Saint Jean – bureau 203 - 26000 VALENCE
SIRET 797 554 755 00026 – TVA FR 03 797554755
Marie BERGERET - Tél. 06 03 11 14 63 – 09 53 41 08 51 – contact@delmo-asso.org

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

•ARTICLE I - FORMATION DU CONTRAT DE VENTE - ANNULATION - INFORMATION SUR LES PRODUITS

- 1- Toute commande de Produits par l'Acquéreur doit se faire au moyen d'un formulaire de commande dûment rempli et validé par l'Acquéreur.
- 2- La typographie, la structure et la composition du texte publicitaire, le traitement des marques et sigles ne font l'objet d'aucune instruction particulière de l'Acquéreur dans la commande, les renseignements portés n'étant qu'indicatifs, et sont laissés à l'entière discrétion du Vendeur qui fera son affaire de l'adaptation des textes, sigles et marques aux dimensions et à la matière des Produits. L'Acquéreur affirme détenir l'ensemble des droits des sigles, logos ou marques qu'il demande au Vendeur de faire apposer sur les produits. A défaut, l'Acquéreur s'engage à assumer toutes responsabilités en cas de recours de tiers sur les sigles, logos ou marques apposées sur les produits.
- 3- L'annulation par l'Acquéreur d'une commande entraîne versement par ce dernier au Vendeur de 50% du montant intégral du prix de vente à titre de dommages et intérêts et la restitution au Vendeur de tout objet ou cadeau obtenu dans le cadre d'une action commerciale (A défaut de restitution à l'état neuf et dans son emballage d'origine, ce type d'objet ou cadeau sera facturé à l'Acquéreur). Aucune commande ne pourra être annulée après la phase d'impression de celle-ci par le Vendeur sous peine de verser au Vendeur 100% du montant intégral du prix de vente à titre de dommages et intérêts et la restitution au Vendeur de tout objet ou cadeau obtenu dans le cadre d'une action commerciale (A défaut de restitution à l'état neuf et dans son emballage d'origine, ce type d'objet ou cadeau sera facturé à l'Acquéreur).
- 4- Tous les efforts ont été faits pour s'assurer de l'exactitude des informations présentées sur le site du Vendeur. Le Vendeur ou ses fournisseurs ne sont néanmoins pas responsables des conséquences, incidents, dommages spéciaux résultant des transmissions électroniques ou de l'exactitude de l'information transmise même dans le cas où le Vendeur ait eu connaissance de la possibilité de tels dommages. Les noms et marques de produits et de fabricants sont utilisés seulement dans un but d'identification.

•ARTICLE II - LIVRAISON - TRANSFERT DE RISQUES

- 1- Les Produits vendus sont livrés au domicile de l'Acquéreur, dont l'adresse figure sur le formulaire de commande ou, sur sa demande en tout autre lieu. Le Vendeur détermine à sa guise les modalités de transport jusqu'au lieu de livraison.
- 2- Dès la remise des Produits au transporteur, nonobstant les modalités de livraison définies au §II-1, les risques de perte, de détérioration et tous risques de responsabilité liés à l'existence ou à l'utilisation des Produits, en particulier pendant le transport, passent à l'Acquéreur. L'Acquéreur doit contrôler les expéditions à l'arrivée. En cas de dégradation ou de spoliation au cours du transport, l'Acquéreur se charge de faire toutes réserves à l'encontre du transporteur et de les lui confirmer par lettre recommandée dans les 48 heures qui suivent la réception des Produits.
- 3- Sauf disposition contraire écrite et expresse du Vendeur lors de l'acceptation de la commande, les délais de livraison sont donnés à l'Acquéreur à titre indicatif seulement et s'entendent à compter de la date de l'acceptation de la commande par le Vendeur pour les articles non marqués, à compter de la date de l'acceptation du Bon à Tirer (BAT) par l'acquéreur pour les articles marqués. En cas de non-réalisation d'un BAT, les délais de livraison s'entendent à compter de la date de l'acceptation de la commande par le Vendeur. Un retard de livraison ne peut être considéré comme un motif de rupture du contrat de vente, ni donner lieu à des dommages et intérêts ou/et pénalités de retard. Si toutefois un retard de livraison excédait soixante jours, l'Acquéreur pourrait exiger par lettre recommandée que la livraison intervienne dans les trente jours sous peine de résiliation du contrat de vente sans indemnités ni formalités.
- 4- Malgré les indications précisées sur le formulaire de commande, le Vendeur se réserve le droit de procéder à une livraison anticipée des Produits, sans que cela ait une incidence quelconque, sauf accord des parties, sur les conditions de paiement initialement prévues.

•ARTICLE III - PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

- 1- Les prix des Produits sont ceux indiqués sur les tarifs du Vendeur en vigueur lors de la validation de la commande par l'Acquéreur. Ils s'entendent en Euros, hors taxes, départ locaux du Vendeur.
- 2- Le prix de vente est payable dans sa totalité, toutes taxes comprises, selon l'une des deux modalités suivantes :
 - > Soit *par un acompte de 50%* du montant TTC de la commande, le solde étant payable en totalité et sans escompte au départ de la marchandise. Afin de ne pas retarder la livraison de la marchandise, le paiement du solde dû pourra être demandé avant la phase d'impression.
 - > Soit *par un paiement du montant TTC* de la commande, établi à la commande et remis à l'encaissement immédiatement.
- 3- Tout montant non acquitté par l'acquéreur à sa date d'échéance portera de plein droit, après mise en demeure, intérêts de retard au taux de l'intérêt légal en vigueur, majoré de cinq points, jusqu'au jour du paiement effectif. En outre, le défaut de paiement d'une échéance à sa date d'exigibilité entraînera de plein droit la déchéance du terme pour toutes sommes dues par l'Acquéreur dans le cadre de ses relations avec le Vendeur. Pour être considérés comme libératoires à l'égard du Vendeur, tous les versements devront être effectués exclusivement par moyens de paiement écrits établis à l'ordre de DELMO ou par virements effectués sur le compte bancaire de DELMO.

•ARTICLE IV – GARANTIE

- 1- Les Produits objets du présent contrat de vente sont garantis contre tous vices cachés dans la limite des dispositions légales et pour autant qu'il y ait réclamation immédiate formulée par courrier recommandé avec accusé de réception adressé au Vendeur. Les réclamations pour non-conformité du Produit commandé aux spécifications visées dans l'acceptation de la commande par le Vendeur, vices apparents, malfaçons ou erreurs dans les textes publicitaires doivent être adressées au Vendeur par lettre recommandée dans les 48 heures qui suivent la livraison.
- 2- Toutes malfaçons et vices cachés doivent être constatés contradictoirement par l'Acquéreur et le Vendeur. Lorsqu'ils sont ainsi constatés, le Vendeur pourra, à son choix, soit les réparer, soit reprendre les Produits pour les remplacer. Aucun retour de produit ne pourra être effectué sans l'accord préalable écrit du Vendeur. En aucun cas, l'Acquéreur ne pourra résilier le contrat de vente pour malfaçon ou vice des Produits.
- 3- De convention expresse, les variations mineures de qualité, poids, couleur, finition, graphisme ne sont pas considérées comme des malfaçons. Les dégradations dues à une usure normale des Produits livrés ou liées à une utilisation non conformes aux prescriptions d'emploi ne sont pas garanties. Aucune réclamation ne sera admise en ce qui concerne les modalités d'exécution des textes publicitaires.
- 4- Les représentants ou préposés du Vendeur ne sont pas habilités à recevoir une quelconque réclamation au titre du présent article. Les informer n'interrompt pas le délai de réclamation auprès du Vendeur et ne saurait en aucun cas engager ce dernier.

•ARTICLE V - FORCE MAJEURE - LIMITATION DE RESPONSABILITE

- 1- La responsabilité encourue par le Vendeur à quelque titre que ce soit en vertu de la vente des Produits, et en particulier en raison de l'inexécution de l'une des dispositions des conditions générales ou particulières de vente, ne pourra en aucun cas être supérieure dans son montant au prix de vente du Produit concerné. Aucun chef de responsabilité ne pourra être invoqué à l'encontre du Vendeur après l'expiration d'un délai de trente jours à compter de la date du transfert de risques tel qu'il est défini plus haut.
- 2- Le Vendeur n'encourt aucune responsabilité pour son manquement dû à un cas de force majeure. Tous événements hors de contrôle du Vendeur, en particulier grèves, troubles sociaux, pénuries de matières premières, d'énergie, de moyens de transport, catastrophes naturelles, incendie des usines ou autres, constituent un cas de force majeure. L'exécution du contrat de vente est alors retardée jusqu'à la cessation du cas de force majeure. Si ce dernier se poursuit au-delà de six mois le contrat peut être résolu sans qu'une quelconque indemnité soit due à l'Acquéreur par le Vendeur.

•ARTICLE VI - DISPOSITIONS DIVERSES

- Le contrat de vente est soumis et interprété selon la Loi française. Si, par faute de dispositions légales, certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente étaient dépourvues de validité, les autres dispositions continueraient à produire leur effet à l'égard des parties et des tiers. L'Acquéreur ne peut pas, sans accord préalable écrit du Vendeur, céder tout ou partie de l'ensemble de ses droits ou obligations du fait du contrat de vente à un tiers quel qu'il soit. Tout litige ou contestation afférents à l'exécution du contrat de vente pourra, au choix du Vendeur relever du Tribunal de Commerce du siège de l'association DELMO.